

Conseil Municipal Javrezac

Séance du 15 février 2016

Présents :

Pascale Belle, Bernard Sanfourche, Gérard Joubert, Gérard Langlet, Guy Leclercq, Michel Autret, Régine Bossu, Céline Gary, Céline Rayer.

Christine Quindry

La séance est ouverte à 18h45.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2016:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 20 février à midi. A ce jour, 69 inscrits.

3 – Appels d'offre

Il faut maintenant passer à l'étape de définition de nos attentes sur les différents projets et de réunion des différentes pièces administratives pour formaliser les demandes d'appels d'offre.

Il est nécessaire de mener les trois projets de front :

- Atelier technique : réunions les mercredi 17 février puis le 22 février à 18h.
- Salle des fêtes : prévoir l'isolation extérieure en tranche conditionnelle. Attention : tout le vitrage est à revoir.

4- Orientations budgétaires

Chaque commission doit donner les éléments à la Commission finance pour le 23 février.

- Commission Associations : conserver l'enveloppe 2015
- Commission Bâtiments et voirie : intégrer les points suivants
 - panneaux de signalisation pour le Bourg et Gatechien
 - chemin James Tesseron (bordures)

Investissements : des subventions sont possibles.

Attention : principe du pacte fiscal

Soit les communes uniformisent leurs taxes, soit les communes où les taxes sont basses percevront moins de dotations.

Pour les communautés d'agglomération : le pacte fiscal pourrait devenir obligatoire.

Sur les 14 communes de la future Communauté d'agglomération, Javrezac figure parmi les communes dont les taxes d'habitation, taxes sur le bâti, taxes sur le foncier non bâti sont les plus basses.

- Demande de la Direction Générale des Finances Publiques : prévoir une réunion de la commission communale des impôts directs pour travailler la révision et mise à jour des valeurs locatives : 29 février à 18h 30.

5- Délibération

Suite au contrôle de légalité, la convention pour l'étude de faisabilité de travaux sur la commune passée avec Grand Cognac a été annulée.

Par délibération du 21 janvier 2016 le Conseil Municipal de Cognac a annulé la convention.

Les prestations réalisées doivent être payées : 2500 €.

6 - Divers

PLUI H :

Suite à la demande de la commune, le droit de préemption a été délégué.

- le Conseil municipal accepte cette délégation à l'unanimité
- le Conseil municipal donner délégation au maire à l'unanimité.

Hommage à Jean Gombert :

La proposition du Conseil concernant les terrains de tennis a reçu une réponse défavorable de la famille de Monsieur Gombert.

Il est nécessaire de reprendre la réflexion (salle des fêtes ? il faudrait attendre que les travaux soient finis).

Bulletin municipal : en cours de rédaction

Élagage des arbres de l'école du presbytère de la place de la bille d'or : 2 devis ont été demandés.

- devis de 2747 € HT sans évacuation
- devis de 2040 € HT sans évacuation

Après étude des deux propositions, le Conseil Municipal choisit le second devis.

Planning des réunions à venir :

- Commission Bâtiments et voirie : 17 et 22 février 18h.
- Commission finances : 23 février
- Commission Associations (attribution de subventions) : 25 février à 18h30
- Commission Sécurité : 19 février à 10h
- Commission scolaire : (aménagement et entretien des locaux) : vendredi 19 février à 17h
- prochain café citoyen : report au 12 mars

Présentation sur la mutualisation des services par Grand Cognac : le document est disponible sur demande à la Mairie.

Réunion d'information sur les ERP :

Réunion très intéressante, notamment sur les questions de responsabilité. Suite à cette réunion, il faudrait envisager de revoir le contrat de location de la salle des fêtes (expliciter les consignes de sécurité).

La séance est levée à 20 h 15.